



**Compte rendu du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Gorges de la Nesque »
28/03/2017 – Villes-sur-Auzon**



Pièces jointes :

- Support de présentation du Comité de Pilotage – Baptiste MONTESINOS – SMAEMV

- Personnes présentes :

- o Jean-François MONIOTTE – Sous-Préfet de Carpentras
- o Luc REYNARD – Président du Comité de Pilotage - Maire de Bédoin, Vice-Président de la CoVe et Vice-Président du SMAEMV
- o Alain GABERT – Président du SMAEMV - Maire de Monieux – Vice-Président de la CCVS
- o Roland RUEGG – Maire de Brantes
- o Chantal KAUFFMANN – Mairie de Méthamis
- o Geneviève BOISSIN – Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
- o Christine LAFOLIE – Direction Départementale des Territoires de Vaucluse
- o Francis YERNAUX – Comité Départemental de Cyclotourisme de Vaucluse
- o Alain BRIANCON – Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse
- o Stéphanie MARI – Département de Vaucluse
- o Olivier DELAPRISON – Office National des Forêts
- o Jeanne du Lac – Office National des Forêts
- o Florian CONIL – Association de Développement et de Promotion du Mont Ventoux
- o Pierre DURET – Fédération Française de Montagne et d'Escalade
- o Frederic CARRION – Direction départementale de la cohésion sociale 84
- o Florence MENETRIER – Conservatoire des Espaces Naturels PACA
- o Yoann BARRACA – Conservatoire des Espaces Naturels PACA
- o Bernard DUMONT – Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- o Anthony ROUX – Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux
- o Baptiste MONTESINOS – Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux
- o Ken REYNA – Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux
- o Romain BARTHELD – Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux
- o Jean Paul VILMER – Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux

- Personnes excusées :

- o Max RASPAIL – Maire de Blauvac

- Déroulement de la séance :

- Précisions sur la situation du FEADER ;
- Présentation des actions menées en 2016 et celles à venir en 2017, par Baptiste MONTESINOS, animateur du site.

1. Programme FEADER 2014-2020

Après quelques mots du président du comité de pilotage, l'animateur du site démarre son intervention en rappelant que la Région PACA est désormais la nouvelle autorité de gestion des fonds européens. Lors du dernier comité de pilotage, plusieurs problèmes restés à résoudre afin que l'animation puisse redémarrer normalement et la possibilité de contractualisation rétablie. Point de blocage important, la convention tripartite Europe/Région/Organisme payeur a été signée en 2016. L'instruction des dossiers est également été modifiée pour prendre désormais la forme d'appels à projet régionaux sur un rythme actuel de 2 à 3 par an.

Au sujet du financement des actions, il est désormais indispensable d'apporter un autofinancement de 20% pour certaines actions lorsque le maître d'ouvrage est une collectivité publique. Enfin, concernant le fonctionnement, de nouvelles démarches administratives (fonctionnement sous forme d'appel à projets, nécessité de produire des devis parfois plusieurs années avant l'opération...) rendent beaucoup plus complexe le lancement des actions, ralentissant de fait la mise en œuvre du DOCOB.

2. Retour sur l'année 2016 et perspectives d'actions pour 2017

- *Gestion des habitats et des espèces*

Mise en défens de certaines cavités du site pour la conservation d'un réseau de gîtes à chiroptères

En 2014, le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) a réalisé un inventaire des avens du site Natura 2000 ainsi que ceux à proximité immédiate. Celui-ci a permis de compléter les connaissances sur ces espèces et confirmer l'intérêt écologique de certaines cavités.

Un constat est cependant vite apparu : plusieurs entrées de cavités étaient largement obstruées, le plus souvent de la main de l'homme. Probablement pour des questions de sécurité, liée notamment au risque de chute, palettes et barres de fer condamnaient l'ouverture et de fait, l'accès pour nombre de chauves-souris.

Afin de préserver ces sites de reproduction et d'hibernation, des préconisations de gestion ont été émises par le Groupe Chiroptères de Provence. L'une des pistes ainsi évoquées était de mettre en défens les avens de façon à ce que les chauves-souris puissent tout de même y accéder : périmètre grillagé, barreaux, panneaux d'informations...

En 2016, un diagnostic de 7 sites potentiels a été fait dans ce sens (accessibilité, travaux nécessaires, dimensionnement, intérêt écologique...) et les discussions ont démarré avec le GCP.

Si la faisabilité technique le permet, une discussion s'engagera avec les propriétaires, spéléologues et chasseurs afin que le projet soit bien compris et accepté

Jeanne du Lac, de l'Office National des Forêts, s'interroge sur les solutions envisagées. Selon elle, l'utilisation d'une grille adaptée à la pratique de la spéléologie est la solution la plus pérenne. La réponse apportée par l'animateur du site va dans son sens mais il peut être difficile d'adapter ces grilles à tous les avens, notamment les plus petits et l'impact sur les cavités sera également à étudier finement afin de ne pas modifier les conditions d'accès pour les chauves-souris.

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Les sites Natura 2000 constituent des territoires où il est nécessaire d'allier développement économique et préservation de la biodiversité. À ce titre, l'accompagnement des agriculteurs dans la valorisation des pratiques favorables à la biodiversité, à la qualité de l'eau et des sols est un objectif

important. Pour cela, le SMAEMV a déposé en 2014 le Projet Agro-Environnemental et Climatique de son territoire et un avenant à celui-ci en 2015. Cette ambition, dont la finalité est de maintenir les pratiques agricoles vertueuses et/ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agroenvironnementaux identifiés sur le territoire, permet au monde agricole de souscrire aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, induites par la nouvelle Politique Agricole Commune.

Malgré le travail réalisé cette année et les rencontres avec des éleveurs potentiels, aucune MAEC n'a pu être contractualisée au sein du périmètre Natura 2000. La cause souvent mise en avant par les éleveurs est une surface engagée trop faible, induisant un coût de l'opération supérieur à la compensation financière perçue. La recherche d'autres prairies potentielles a d'ores-et-déjà démarré et pourrait aboutir durant l'année 2017.

- Etudes et suivis d'espèces

Amélioration des connaissances sur les espèces entomologiques d'intérêt communautaire

Suite aux inventaires initiaux, les données entomologiques, du site Natura 2000 demeuraient très incomplètes. Des compléments d'inventaires ou de mises à jour étaient indispensables afin de définir au mieux les mesures de gestion et atteindre les objectifs de conservation.

Suite à la rédaction d'un cahier des charges complet, un bureau d'étude spécialisé a mené une campagne d'inventaires (pièges autonomes, pièges lumineux, prospection de terrain...). Bien que 82 espèces différentes aient été contactées, les espèces ciblées n'ont été que faiblement observées. Une sécheresse prononcée en 2016 et un période de prospection tardive semble en être la cause.

Afin de compléter ces résultats et lever les ambiguïtés de certains d'entre eux, un complément d'étude sera réalisé en 2017.

Stéphanie Mari, du Conseil départemental 84, demande s'il est possible d'avoir accès au rapport d'étude. La politique du SMAEMV à ce sujet est très claire, s'agissant de fonds publics, le rapport est évidemment disponible. Cependant, dans la mesure où un complément d'étude est prévu dans les mois qui viennent, le rapport ne sera diffusé qu'une fois qu'il sera amendé des nouveaux résultats. À ce moment-là, il sera diffusé via le site internet www.smaemv.n2000.fr, dans une section dédiée à venir.

Ajustement du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Instauré en 1990, l'APPB de la Nesque couvre une surface de 517 hectares sur la commune de Blauvac. Le secteur est protégé en tant que « *site nécessaire à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées par la loi du 10 juillet 1976* », dont de nombreux rapaces. Or, ce secteur ne couvre que partiellement les zones de nidification actuelles des espèces concernées.

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 prévoit d'ajuster le périmètre afin que ces zones bénéficient d'un véritable statut de protection. En plus d'une délimitation fine de l'APPB, il est indispensable d'améliorer les connaissances de certaines espèces (statut de reproduction, zones de nidification, zones d'alimentation...), notamment pour les grands rapaces, afin d'être certains qu'ils soient pris en compte dans le nouvel arrêté.

Au-delà de l'APPB, ces données serviront également à l'ajustement du périmètre Natura 2000 et à envisager la création d'une Zone de Protection Spéciale, un site Natura 2000 découlant de la Directive Oiseaux.

Au regard des informations mises en avant, l'Office National des Forêts s'interroge logiquement sur le choix du classement en tant que ZSC. À l'époque, certaines espèces de rapaces ne nichaient pas

encore dans les Gorges et bien que la communauté avifaunistique soit très importante, la richesse d'habitats et d'espèces justifie pleinement le classement actuel.

Alors que le passage en ZPS offrirait de nouvelles perspectives d'actions, des enjeux très forts pèsent sur les grands rapaces. L'extension de l'APPB garantirait ainsi une meilleure préservation de la zone, en intégrant notamment les nouvelles pratiques émergentes (drone, parapente...), point souligné par Jeanne du Lac de l'Office National des Forêts.

Plus concrètement, les grands rapaces du site (aigle royal, faucon pèlerin, circaète Jean-le-Blanc...), notamment le vautour percnoptère, ont été suivis. Pour l'espèce précédemment citée, cela a consisté à suivre ses mœurs (arrivée, départ) et son cycle de reproduction. Ce travail s'intègre pleinement dans le Plan National d'Action (PNA) en faveur du vautour percnoptère.

À ce sujet, Anthony ROUX et Florence MENETRIER prennent la parole afin de présenter succinctement le PNA et les missions réalisées dans le cadre de ce dispositif. Il est notamment fait mention du réseau de placettes d'alimentation, dont celle tout récemment réactivée à proximité de l'auberge Saint Hubert. Plus largement, ils indiquent qu'un projet à plus grande échelle est en cours de lancement. Il s'agirait d'implanter un réseau de placettes à l'échelle de certains PNR de PACA, réaliser des suivis de fréquentation et valoriser ces actions. D'autres espèces également pourront bénéficier de ce travail, comme le vautour fauve ou le milan noir.

Amélioration des connaissances sur la répartition de la Nivéole de Fabre

Plante endémique des Gorges de la Nesque, la nivéole de Fabre a fait l'objet d'attention particulière au cours de l'année passée. En complément du suivi décennal mené conjointement avec le Conservatoire botanique méditerranéen, l'animateur du site a passé quelques journées à comptabiliser les pieds de cette espèce discrète et à la fleuraison très courte.

Ce travail fait systématiquement l'objet d'un petit rapport afin d'identifier les importantes variations d'effectifs et les menaces potentielles. Néanmoins, l'aspect très chronophage de cette mission et la période de floraison très courte empêchent de parcourir l'ensemble des sites. Ces dernières années, l'accent a été mis sur la station historique de l'espèce, à proximité d'un village et d'une route fréquentée, et d'une station ayant fait l'objet d'un broyage en 2014.

Les résultats de ces prospections sont à consulter dans le rapport dédié.

- Assurer la compatibilité entre les activités récréatives et la conservation des habitats et des espèces

Les manifestations sportives – Evaluation des incidences

L'animateur est intervenu en diffusant auprès des porteurs de projets les différents éléments nécessaires à la constitution du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. Il s'agit majoritairement d'évènements comme la Nesque Voie Verte, la Sporta et d'autres manifestations motorisées, où des conseils sur l'organisation sont prodigués et le tracé de la manifestation adapté et modifié au regard des enjeux du site. Bien que le site ne jouisse pas de la même notoriété que le Mont-Ventoux, celui-ci n'en est pas moins arpenté par de nombreuses manifestations sportives. Cantonnées le plus souvent à la route départementale traversant le site (D 942), ces manifestations peuvent avoir un impact sur les espèces patrimoniales du site au vu de la configuration morphologique des gorges. Ainsi, plusieurs manifestations, notamment motorisées, ont été déplacées pour assurer la tranquillité des lieux et leur validation par les services de l'Etat et l'autorité environnementale.

Accompagnement des organisateurs d'évènements sportifs (stage Master 2)

Comme le témoigne le nombre d'évaluation des incidences Natura 2000, le territoire du Ventoux est le théâtre de nombreux évènements sportifs. Quand certains sont assez modestes, d'autres sont plus importants et font parfois affluer plusieurs milliers de participants. Ces évènements peuvent avoir des conséquences assez notables sur le patrimoine naturel et souffrent parfois d'un manque d'acceptation par le grand public.

Afin d'accompagner les organisateurs d'évènements sportifs vers des manifestations écoresponsables et faciliter les démarches administratives, le SMAEMV a travaillé à l'élaboration d'un guide. Cet outil met à disposition les éléments de connaissance nécessaires à l'organisation d'une manifestation sportive compatible avec le respect du patrimoine naturel du massif du Mont-Ventoux. En cours de finalisation graphique, ce guide devrait voir le jour au 1^{er} trimestre 2017. L'animateur Natura 2000 a ainsi participé au volet évaluation des incidences.

- Information, communication et sensibilisation

Source fiable d'informations sur le site Natura 2000, plusieurs actualités ont été publiées sur le site internet dédié (www.smaemv.n2000.fr) afin de communiquer largement sur les actions en cours. Plusieurs évènements ont permis à l'animateur de présenter le site Natura 2000, ses enjeux et objectifs. Les manifestations locales comme la Nesque Voie Verte, le post-event du congrès des Réserves de Biosphère ou encore l'éductour permettent de toucher de nombreuses personnes.

Victime de son succès, la plaquette d'informations dédiée au site sera actualisée et réimprimée en 2017. Cela permettra de la diffuser à l'occasion de ces évènements et plus largement dans les offices de tourisme afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes.

- Animation générale du site Natura 2000

Renouvellement de la convention d'animation du site Natura 2000 Gorges de la Nesque

Un accord de principe a été donné par les services instructeurs pour que l'animation du site soit une nouvelle fois confiée au SMAEMV. La réunion des collectivités du site, tenue avant le COPIL, s'est également prononcée à l'unanimité pour une animation du SMAEMV.

La principale différence réside dans le fait que la convention d'animation sera mutualisée avec celle du site du Mont Ventoux. Plusieurs avantages significatifs : simplification de la gestion administrative, optimisation de la gestion financière et adaptation de la répartition du temps de travail entre le site du Mont Ventoux et celui des Gorges de la Nesque.

Actualisation de la cartographie des habitats du site Natura 2000

Profitant du travail qui sera mené sur le site du Mont Ventoux, la cartographie des habitats naturels du site sera également actualisée en 2017/2018. Caractérisé par des habitats à dynamique lente (forêts, éboulis, pentes rocheuses...), seulement quelques zones du site seront étudiées dans le cadre de ce travail. Il en découlera de nouvelles perspectives de gestion et potentiellement de nouveaux contrats à mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé et ne soulevant pas d'autre question, le Président du COPIL clôt la réunion.